**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Nom de la collectivité locale ou de l’association : 

Forme juridique de la personne morale : 

Siège social (adresse, téléphone, mail) :



N° SIRET (pour les associations) : 

Représentant légal (nom, adresse, téléphone, mail) :



Nom du gestionnaire de la structure (si celui-ci est différent du demandeur) :



Personne assurant le suivi du dossier :

Nom Prénom : 

Fonction : 

Téléphone : 

Mail : 

**Dossier à retourner par mail à** [**afc@caf22.fr**](mailto:afc@caf22.fr)

**Pour plus de renseignements : contacter votre conseiller territorial en action sociale**

**Présentation du projet**

**Evaluation de l’année N-1** si le projet a été soutenu par la Caf (nombre de jeunes, nombre de missions, temps de valorisation, satisfaction, points positifs, points d’amélioration…) :



**Projet pour cette année :**

Public (nombre prévisionnel, mixité, âge) : 

Missions proposées (nombre prévisionnel, nature des missions) : 

Dates de réalisation des missions



Les jeunes sont-ils à l’initiative de certaines missions (si oui lesquelles ?) : 

Communication auprès des jeunes (support d’information) : 

Intérêts du projet pour :

* Le territoire (partenariat…) :



* Les jeunes :

Valorisation de l’action des jeunes à l’issue des missions :



**Budget prévisionnel**

Montant de l’aide sollicitée : 

**Fournir un plan de financement.**

***A noter :*** *La demande de subvention doit parvenir à la Caf avant le démarrage de l’action.*

***SIGNATURE DU DEMANDEUR***

*(Vous pouvez signer électroniquement)*

**Documents à joindre en annexe**

* Le plan de financement

Pour les associations uniquement

* Les statuts de l’association lors de votre première de demande auprès de la Caf.

Les pièces suivantes sont à fournir sauf si votre association les a déjà transmises cette année pour un autre dossier :

* La composition du conseil d’administration.
* Le compte de résultat et le bilan comptable de l’exercice écoulé.
* Le budget prévisionnel de fonctionnement de l’association pour l’exercice à venir.
* Le relevé d’identité Bancaire (RIB) ou Postale (RIP) – indispensable pour le règlement de l’aide.